

**Conseil communal de la commune déléguée de La Guyonnière
DU MERCREDI 26 JUIN 2024**

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
ARZUL Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BLAIN Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
OGEREAU Christian	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Franck SAVARY	<input type="checkbox"/>
ROUILLIER Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SAVARY Franck	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SEGURA Geneviève	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Caroline ROUILLIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

1 – Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et de l'enveloppe financière des travaux de rénovation et d'extension des vestiaires de football du complexe sportif

Les élus souhaitent que l'offre de services et d'équipements soit cohérente avec le développement du territoire et l'accroissement d'une population jeune. La municipalité envisage ainsi de développer l'attractivité du complexe sportif de La Guyonnière à travers l'extension des vestiaires de football. Les vestiaires sont utilisés par le club S2GFC qui regroupe 450 licenciés répartis sur deux sites avec Saint Georges de Montaigu. Cependant, les 4 vestiaires existants de la Guyonnière sont insuffisants pour accueillir dans de bonnes conditions les effectifs du club.

La ville de Montaigu-Vendée a donc confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet ORIGAMI basé à Montaigu-Vendée afin d'étudier des travaux de rénovation et d'extension des vestiaires de football de La Guyonnière.

L'opération prévoit la réalisation d'une extension dans la continuité des vestiaires existants afin de construire deux vestiaires de 35 m², 1 vestiaire « arbitres » de 13 m², des sanitaires de 10 m² et un local technique de 5 m².

La production d'eau chaude sanitaire sera de type ballon à accumulation mais la production solaire thermique est également étudiée.

Le projet prévoit également une signalétique sur la façade principale afin de matérialiser l'entrée du stade pour les visiteurs. Les clôtures et le portail existants seront déposés puis reposés pour sécuriser l'accès au stade.

Le contrat avec ORIGAMI a été conclu avec un taux de rémunération de 10,63% du montant des travaux. Au stade de l'avant-projet définitif, les travaux sont estimés à 248 000,00 € HT ce qui portera la rémunération définitive du

groupement de maîtrise d'œuvre à 26 362,40 € HT. Cette estimation sera affinée lorsque les résultats des études géotechniques seront transmis.

La Ville de Montaigu-Vendée sollicitera une subvention dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) mais à ce jour le district n'est pas en mesure d'indiquer le montant des aides pouvant être accordé pour ce projet.

Le plan de financement de l'opération se décompose de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Objet de la dépense	Montant HT	Type de recettes	Montant HT	Part
Honoraires de maîtrise d'œuvre	26 362,40 € (10,63%)	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	-	-
Travaux d'extension des vestiaires	248 000,00 €			
Frais d'études annexes	12 000,00 €	Autofinancement Ville de Montaigu-Vendée	286 362,40 €	100,00 %
TOTAL	286 362,40 €	TOTAL	286 362,40 €	100,00 %

Le calendrier d'opération prévoit le lancement de la consultation pour les marchés de travaux en septembre 2024.

Les membres du conseil municipal seront invités à valider l'avant-projet définitif et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de rénovation et d'extension des vestiaires de football du complexe sportif de la Guyonnière tels que présentés.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

Un chauffage est-il prévu ? Réponse : non selon M. Le Maire

EDUCATION, FAMILLES ET COHESION SOCIALE

1 – Adoption des principes d'actions communales contributives au schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 de l'Agglomération

Le Plan Familles et Santé adopté le 13 novembre 2023 par le Conseil d'agglomération, prévoyait dans son action 5.1 « l'élaboration d'un schéma de développement de l'offre de soins de 1^{er} et de 2nd recours ».

Suite à la mise à jour du diagnostic concernant l'offre de santé, l'identification des facteurs clés de réussite, et conformément au cadre juridique d'intervention, ce schéma de développement de l'offre de santé a été élaboré en concertation avec les professionnels de santé du territoire et les institutions référentes (ARS, CPAM, etc.).

Ce « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » comporte ainsi 10 actions, articulées en 3 axes. Il sera présenté au Conseil d'agglomération du 1^{er} juillet 2024.

1. Accompagner la structuration des équipes de soins de 1^{er} et 2nd recours :

- Action n° 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1^{er} recours
- Action n° 2 : Aide financière d'amorçage pour les équipes en démarche de création d'Equipe de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP-CLAP) ou Maison de Santé Pluriprofessionnels (MSP)
- Action n° 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2nd recours
- Action n° 4 : Contribution au développement de l'hôpital

2. Accueillir les nouveaux professionnels et soutenir leur installation :

- Action n° 5 : Aide à l'accueil d'internes et de stagiaires
- Action n° 6 : Aide à l'installation pour l'équipement et à la création d'un cabinet
- Action n° 7 : Création d'un guichet d'accueil des professionnels de santé
- Action n° 8 : Création d'une crèche employeur santé et médico-social

3. Pallier temporairement le manque d'offre :

- Action n° 9 : Création d'un centre de soins pour patients sans médecin traitant
- Action n° 10 : Information aux habitants sur les solutions palliatives

Dans le cadre de la répartition des compétences entre Terres de Montaigu et les communes, ces dernières peuvent contribuer au développement de l'offre de santé de 1^{er} recours par l'accompagnement des projets immobiliers des équipes de soins lorsque ces dernières ne sont pas en exercice coordonné ou coordonné en ESP-CLAP.

Ainsi, il sera proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les principes des actions communales de développement de l'offre de santé contributives au « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » de l'Agglomération :

- **Action n° 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1^{er} recours**
 - Boufféré : Construction d'un second pôle santé
 - La Guyonnière : Extension du cabinet médical
 - St Georges de Montaigu : Extension du cabinet médical
 - Saint Hilaire de Loulay : Réflexion en cours avec les professionnels de santé concernant la structuration de l'offre de santé
- **Action n° 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2nd recours** – Pilotage de l'aménagement urbain par la ville
- **Action n° 4 : Contribution au développement de l'hôpital** – Pilotage de l'aménagement urbain par la ville

Le conseil communal prend note de cette information

Observations éventuelles :

Accueil des internes et des stagiaires : que médical ou bien paramédical ?

A priori, les infirmières stagiaires : ok.

Kiné et d'autres ?

Quelle place pour un éventuel kiné ? Nous sommes la seule commune déléguée qui n'a pas ces professionnels.

Réponse donnée : les kinés veulent aussi travailler ensemble.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du nouveau bâtiment des professionnels de santé pour les Hauts de Montaigu.
- Développement de l'hôpital.
- Présentation du mémo santé. Les personnes qui auront recours au 116 117 pourront-ils être remboursés comme ceux qui ont un médecin traitant ? Il a été précisé que le mémo santé est en cours de finalisation.
- Chauss' Day : le 06 juillet
- Une poubelle a été mise au bout du Passous, près de l'étang.
- Point sur la plantation des arbres à l'école publique. Point sur les rideaux. En cours